

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-05

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée ;

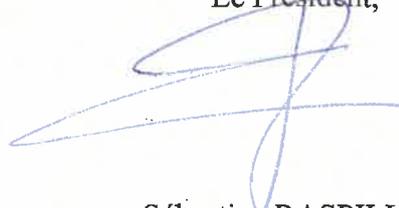
En ayant délibéré lors de sa séance du 19 janvier 2023;

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Fait le 19 janvier 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER